conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Durcisseur pour 2-composant primer (Produit à base de résines époxy)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ENKE-Werk Johannes Enke GmbH & Co. KG

Rue: Hamburger Str. 16

Lieu: 40221 Düsseldorf - Allemagne

Téléphone: +49(0)211/30 40 74 Téléfax: +49(0)211/39 37 18

e-mail: info@enke-werk.de e-mail (Interlocuteur): sdb@enke-werk.de Internet: www.enke-werk.de

Service responsable: Lundi – Vendredi : 7:00 horloge – 16:00 horloge: +49 (0) 211/ 30 40 74

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre d'information toxicologique Zürich: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

alcool benzylique

M-phenylenebis (methylamine)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 2 de 11

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P310

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange à base de: amine

Composants dangereux

| Nº CAS | Substance | | | | |
|-----------|---|-------------------|------------------|-----------|--|
| | N° CE | Nº Index | Nº REACH | | |
| | Classification SGH | • | • | | |
| 2855-13-2 | 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | | | | |
| | 220-666-8 | | | | |
| | Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye D H317 H412 | 3; H302 H314 H318 | | | |
| 100-51-6 | alcool benzylique | | 25 - 50 % | | |
| | 202-859-9 | 603-057-00-5 | | | |
| | Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irri | • | | | |
| 1477-55-0 | M-phenylenebis (methylamine) | | | 10 - 25 % | |
| | 216-032-5 | | 01-2119480150-50 | | |
| | Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H332 H302 H314 H318 H317 H412 | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Transporter la victime en position horizontale, en cas de détresse respiratoire la transporter en position 1/2 assise. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 3 de 11

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Irritation des voix respiratoires, Irritation des poumons.

Après contact avec la peau: Provoque de graves brûlures. erythème (rougeur). Peut provoquer une allergie cutanée

Après contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion: Provoque de graves brûlures. Troubles gastro-intestinaux, Douleurs abdominales. Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à poudre ou CO2 - en cas de plus grandes incendies, extincteur à mousse ou à eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2), Ammoniac, Phénols.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour le nettoyage:

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Nettoyer soigneusement le sol et

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 4 de 11

les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols, Contact avec la peau, Contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Information supplémentaire

Les zones de travail doivent être aménagées de sorte à pouvoir être nettoyées à tout moment. Les sols, murs et autres surfaces de la zone exposée au danger doivent être nettoyés régulièrement. Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Cuivre, Alliage, cuprifère.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Comburant, Acide

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durcisseur pour 2-composant primer (Produit à base de résines époxy)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| Nº CAS | Substance | ppm | mg/m³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|-----------|-------------------------------|-----|-------|--------|-----------|---------|
| 100-51-6 | Alcool benzylique | 5 | 22 | | VME 8 h | |
| 1477-55-0 | m-Xylène-alpha,alpha'-diamine | - | 0,1 | | VME 8 h | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 5 de 11

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

normes DIN/EN EN 166

Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Notre recommandation est la suivante: Matériaux appropriés pour contact direct plus long (indice de protection au moins 6, correspondant à un temps de perméation supérieur à 480 minutes selon EN 374): caoutchouc néoprène®, Viton®, PVC, butyle ou nitrile. Jeter les gants contaminés. Avec une utilisation correcte et optimisée, seuls des contacts à court terme et des éclaboussures de liquide sont à prévoir. Par conséquent, selon les informations DGUV 212-007, un gant ayant une classe de protection minimale de 1 (<10 min) est suffisant. Il faut s'assurer que les gants sont changés rapidement en cas de contact chimique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné Type de filtre: A Remarque

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: jaune Odeur: Amines

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

> 200 °C

et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: > 100 °C

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 6 de 11

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: < 5 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 25 °C): 1,04 g/cm³ Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Viscosité dynamique: 125 - 225 mPa·s

(à 25 °C)

Densité de vapeur relative: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Acide fort, Comburant, fortes.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Comburant, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1190,7 mg/kg

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 7 de 11

| Nº CAS | Substance | | | | | | |
|-----------|---|---------------|-----------|--------|----------|----------|--|
| | Voie d'exposition | Dose | | Espèce | Source | Méthode | |
| 2855-13-2 | 3-aminométhyl-3,5,5-trim | néthylcyclohe | exylamine | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 1030 | Rat | | OCDE 401 | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 2000 | Rat | | OCDE 402 | |
| 100-51-6 | alcool benzylique | | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 1620 | Rat | | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 11 mg/l | | | | |
| | inhalation (4 h) poussières/brouillard | CL50 | 4,18 mg/l | | | | |
| 1477-55-0 | M-phenylenebis (methylamine) | | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 930 | Rat | OECD 401 | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | 3100 | Lapin | | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 11 mg/l | | | | |
| | inhalation (4 h) poussières/brouillard | CL50 | 1,34 mg/l | | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; M-phenylenebis (methylamine))

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 8 de 11

| Nº CAS | Substance | | | | | | | |
|-----------|-----------------------------------|---------------|-----------|-----------|--------------------------------------|----------|----------|--|
| | Toxicité aquatique | Dose | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode | |
| 2855-13-2 | 3-aminométhyl-3,5,5-trime | éthylcycloh | exylamine | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 110 mg/l | 96 h | Leuciscus idus (aunée dorée) | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | > 50 | 72 h | Scenedesmus subspicatus | | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 | 23 mg/l | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | OCDE 202 | |
| | Toxicité pour les algues | NOEC | 1,5 mg/l | 72 d | Scenedesmus subspicatus | | | |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC | 3 mg/l | 21 d | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | OCDE 202 | |
| 100-51-6 | alcool benzylique | | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 460 mg/l | 96 h | Tête de boule | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r | 700 mg/l | | Pseudokirchneriella subcapitata | | OCDE 201 | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 | 230 mg/l | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | OCDE 202 | |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC | 51 mg/l | 21 d | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | OCDE 211 | |
| 1477-55-0 | M-phenylenebis (methyla | mine) | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 87,6 | 96 h | Oryzias latipes (Ricefish) | OECD 203 | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 20,3 | 72 h | Selenastrum capricornutum | OECD 201 | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 15,2 | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | OECD 202 | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

| Nº CAS | Substance | | | | | | | |
|-----------|--|--------|----|--------|--|--|--|--|
| | Méthode | Valeur | d | Source | | | | |
| | Évaluation | | | | | | | |
| 2855-13-2 | 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | | | | | | | |
| | | 8 % | | | | | | |
| | Non facilement biodégradable (selon les critères OCI | DE) | - | | | | | |
| 1477-55-0 | M-phenylenebis (methylamine) | | | | | | | |
| | OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C | 49 % | 28 | | | | | |
| | Biodégradable. | | ·- | | | | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|-----------|--|---------|
| 2855-13-2 | 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 0,99 |
| 1477-55-0 | M-phenylenebis (methylamine) | 0,18 |

FBC

| Nº CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|----------|-------------------|------|--------|--------|
| 100-51-6 | alcool benzylique | 1,37 | | |

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 9 de 11

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Élimination du produit/de l'emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer les matériaux durcis comme déchets combustibles. Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

La société ENKE prouve des points d'acceptation en tant qu'utilisateurs de la marque.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 2735

<u>14.2. Désignation officielle de</u> Amines, liquides, corrosifs, n.s.a.

<u>transport de l'ONU:</u> (ISOPHORONDIAMIN · M-PHENYLENBIS(METHYLAMIN))

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: R Code de classement: C7 Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 1 I Quantité exceptée: E2 Catégorie de transport: 2 Nº danger: 80 Code de restriction concernant les F

tunnels:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2735

14.2. Désignation officielle de AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

8

transport de l'ONU: (ISOPHORONEDIAMINE · M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE))

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:274Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2EmS:F-A, S-BGroupe de ségrégation:acids

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Corrosif

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 390 g/l

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection

des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de

moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 10.02.2022 Page 11 de 11

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
|---|------|--|
| H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. | H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H332 Nocif par inhalation. | H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| • | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | H332 | Nocif par inhalation. |
| | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web www.enke-werk.de

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)